



Déclaration conjointe de PACS

Pièces à fournir :

- CERFA n°15725 de Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune complété et signé
- Convention de PACS (modèle CERFA n° 15726*02 existant)
- Copie recto-verso de la pièce d'identité des futurs partenaires en cours de validité (l'original sera à présenter lors de l'enregistrement de la déclaration de PACS)

Pièce d'identité : tout document officiel délivré par une administration publique comportant le nom, prénom, date et lieu de naissance, une photographie et la signature de l'intéressé, ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance.

- Pour les personnes nées en France :

Si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé, La Ville de Lyon demandera directement votre acte de naissance à la mairie de façon dématérialisée via le dispositif COMEDEC.

Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un extrait avec filiation et toutes mentions de l'acte de naissance des futur(e)s époux/épouses de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier.

- Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger :

Extrait avec filiation d'acte de naissance des futurs partenaires de moins de 3 mois (service central d'état civil du ministère des affaires étrangères)



Déclaration conjointe de PACS

Pièces complémentaires pour le partenaire étranger né à l'étranger :

- Acte de naissance de moins de 6 mois accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire
- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable.
- Certificat, de moins de 3 mois, regroupant le certificat de non pacs, le certificat de non-inscription au répertoire civil et le certificat de non-inscription au répertoire civil annexe, à demander au service central de l'état civil à Nantes :

Formulaire dématérialisé : site service-public.fr ([Demande en ligne de certificat de non-Pacs \(Démarche en ligne\) | Service-public.fr](#))

Adresse Postale : [Service central d'état civil](#)
[Section PACS](#)
[11, rue de la Maison Blanche](#)
[44941 Nantes Cedex 09](#)

Pièces complémentaires pour le partenaire veuf et divorcé :

- Copie du livret de famille de l'ancienne union portant mention du décès ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'ex-époux avec mentions du décès ou copie intégrale de l'acte de décès de l'ex-époux
- Copie du livret de famille portant mention du divorce ou la copie intégrale de l'acte de mariage en cas d'absence de mention de divorce sur l'acte de naissance du partenaire
- Autre(s) pièce(s) :